

vernement fut souvent loin d'être paternel. Mais l'œil de Dieu était ouvert sur eux et Dieu les châtia souvent.

Qui ne connaît cette lugubre légende que nos mères racontaient le soir, à la veillée, à ces époques de foi sincère et de naïve crédulité qui ont précédé la nôtre, si incrédule et si sceptique, sur Guillaume I<sup>er</sup>, douzième comte de Chalon ?

Le roi pour le punir de ses cruautés se vit contraint de le dépouiller de ses états, et un vieil auteur bourguignon ajoute « que la justice vindicative du ciel, non contente de cette punition, le frappa aussi, à son tour.

« Ce grand seigneur estant dans un festin dont le luxe pouvoit disputer celui des Vitellius et des Héliogabale, il fut appelé par une personne inconnue qui l'enleva en l'air sur son cheval amené à cet effet. Merveille qui fit croire qu'un Démon travesty en homme l'avoit emporté, en corps et en âme, par les ordres exprès de la Justice divine, d'autant que, depuis cette heure-là, cette victime infernale ne fut jamais veue, ny on n'en apprit aucune nouvelle. » (1)

---

(1) *Hist. anc. et mod. de Chalon*, par le P. Berthaud t. I, 291.

Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, s'est plu aussi à rapporter cette légende « Nam cum solemni die in proprio palatio resedisset, eumque multitudo tam ambitum quam diversi ordinis circumstaret repente ignotus homo equo insidens per ostium palatii ingressus, omnibus conspicientibus et admirabilibus, usque ad ipsum equitando pervenit. Cumque ei adstaret, se ei velle colloqui dicens ut surgeret ac sequeretur, non tam monuit quam imperavit. At ille invisibili potentia constrictus, nec jam resistere valens, surrexit atque usque ad ostium domus processit. Ubi equum paratum inveniens, eumque abes conscendere jussus, ascendit. Cujus statim habena sille arri-